

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 3 JUILLET 2025

Le 3 juillet 2025 à 18h15, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Lesparre-Médoc, légalement convoqué, s'est assemblé Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Madame Murielle GARRIGOU.

PRÉSENTS : MME GARRIGOU, MME BOURSEAU, M BERNARD, MME MEYER, M. ROBERT, M. BIDOUBE M. HIRTZ, M. LE BREDONCHEL, administrateurs formant la majorité des membres en exercice, lesquels se trouvent au nombre de quinze.

ABSENTS REPRESENTÉS : M GUIRAUD qui a donné procuration à M. ROBERT
MME ROHEL qui a donné procuration MME GARRIGOU
MME NEOLIER qui a donné procuration MME BOURSEAU
MME BAHOUGNE qui a donné procuration M LE BREDONCHEL

ABSENTES : MME BOUDEAU, MME SANS, MME LANNELUC.

Après s'être assuré du quorum Mme GARRIGOU fait procéder à la désignation du secrétaire de séance, M. LE BREDONCHEL est désigné à l'unanimité en qualité de secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivité Territoriales.

★★★★★★

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15

NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 8

NOMBRE DE SUFFRANCES EXPRIMES : 12

DATE DE LA CONVOCATION : 20 juin 2025

DATE DE L'AFFICHAGE : 9 juillet 2025

★★★★★★

RAPPORTEUR : Madame Murielle GARRIGOU

N° 029-25- OBJET : Adoption du renouvellement de la convention avec ACTIOM pour le dispositif « Ma commune, ma santé »

La Vice-Présidente rappelle que dans le cadre de sa politique sociale, visant à améliorer les conditions d'accès à une couverture de frais de santé, le CCAS a mis en place en 2015 le dispositif « Ma commune Ma santé » à destination de tous les habitants de la commune.

L'association assure des permanences, exerce des missions de conseil auprès des bénéficiaires, oriente systématiquement les personnes qui accèdent à la CMU ou à l'ACS vers les contrats dédiés. De plus, elle informera le CCAS de toutes modifications des tarifs ou prestations proposées.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration,
DECIDE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

↳ **De renouveler** le partenariat avec l'association ACTIOM pour le dispositif « Ma commune Ma santé », pour un an.

↳ **D'autoriser** le Président à signer une nouvelle convention avec ACTIOM, qui ne donnera pas lieu à une participation financière.

A Lesparre-Médoc, 4 juillet 2025

Pour Copie conforme,
La Vice-Présidente du CCAS,



Murielle GARRIGOU